

610701308



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

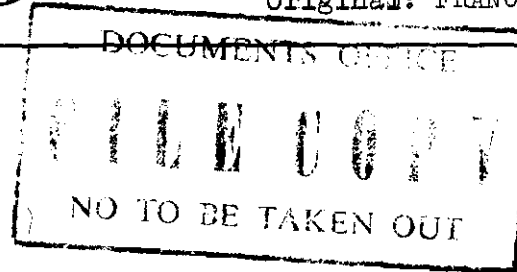


Distr.  
LIMITEE

E/CN.14/L.154  
27 février 1963

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Cinquième session  
Léopoldville, février-mars 1963



ETUDE SUR LES POSSIBILITES D'ELABORER UN SYSTEME DE  
COMPENSATION AU SEIN D'UNE UNION DES PAIEMENTS ENTRE  
LES PAYS AFRICAINS

Algérie, Guinée, Mali, Maroc, République Arabe Unie : Projet de  
résolution

La Commission économique pour l'Afrique,

Reconnaissant l'existence en Afrique des zones monétaires et  
des systèmes de paiements différents;

Tenant compte que l'existence de ces zones monétaires et systèmes  
de paiements constitue un obstacle qui peut entraver les échanges commerciaux  
intra-africains;

Prie le Secrétaire exécutif d'entreprendre une étude sur les  
possibilités de créer un système de compensation au sein d'une union des  
paiements entre les pays africains, et de présenter cette étude à la  
Commission pour sa sixième session.